

Athis-Mons Modélisme Automobile

A.M.M.A ASSOCIATION

Bulletin d'adhésion 2021

Avenue de la Terrasse Prolongée 91200 Athis-Mons

Horaire d'ouverture du circuit : Samedi & Dimanche - 14h/20h



NOM : _____ **DATE DE NAISSANCE :** / /

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

NUMERO DE TELEPHONE: / / / / /

COURRIEL : _____

Pour devenir adhérent de l'association A.M.M.A vous devez vous acquitter des deux cotisations annuelles suivantes :

- **Cotisation club A.M.M.A**
- **Licence Fédération Française De Voitures Radiocommandées (FFVRC)**

COTISATION A.M.M.M.A

- Adulte: 40 €
- Jeune (de 12 à 17 ans inclus): 30 €
- Enfant : 20 €

LICENCE FFVRC

(Tarif FFVRC 2020 – La licence FFVRC est basé sur l'année civile)

- Licence «Loisir» : 24 € + 3 €
- Licence «Ligue Adulte» : 41 € + 3 €
- Licence « Nationale Jeune» : 27 € + 3 €
- Licence «National adulte» : 58 € + 3 €
- Licence « Accompagnateur » : 17 € + 3 €

Signature de l'adhérent : _____

Total : _____

Autorisation Parentale *(Pour les enfants mineurs uniquement)* :

Je, soussigné(ée), M/Mme
en qualité de représentant légal de autorise mon
enfant à devenir adhérent de l'association A.M.M.A afin de pratiquer le modélisme automobile radio-
commandé électrique.

Signature du représentant légal : _____

Date : _____

ATHIS MONS MODELISME AUTOMOBILE (A.M.M.A)

REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A TOUTES PERSONNES SE TROUVANT SUR LES INSTALLATIONS

- Les installations sont ouvertes à la pratique les Mercredis, Samedis, Dimanches et jours fériés de **14h00 à 20h00**, ainsi que tous les jours en période de vacances scolaires. En dehors de ces horaires, la pratique est interdite. Seuls les travaux d'entretien sont autorisés ;
- Seules les voitures à motorisation électrique sont autorisées sur le terrain. Les véhicules à motorisation thermiques sont interdits ;
- La pratique est réservée aux membres de l'association A.M.M.A étant à jour de leur cotisation. Les pilotes extérieurs peuvent cependant pratiquer sous réserve de s'acquitter d'une **cotisation journalière** de 10 euros ;
- Chaque pilote doit pouvoir justifier d'un droit de piste ;
- **Aucun véhicule** (échelle 1) n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'association (sauf autorisation exceptionnelle du bureau) ;
- Le podium est **strictement réservé** aux pilotes et ceux-ci sont tenus d'y monter pour faire évoluer les modèles sur le circuit. Le club décline toute responsabilité aux contrevenants ;
- Pour la sécurité de tous, l'évolution des modèles réduits est **strictement interdite** en dehors du circuit ;
- L'association décline toute responsabilité en cas de **vol**.
- En cas d'accident, les membres de l'association sont couverts par l'assurance incluse avec la licence F.F.V.R.C.
- Il est strictement interdit d'accéder **hors des zones sécurisées** par l'association ;
- Il est demandé aux pilotes de respecter les délimitations du terrain (limiter les chocs sur les délimiteurs), le sens de circulation et d'adapter sa vitesse à son niveau pour constamment rester maître de son modèle réduit.
- Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de faire preuve de sportivité et courtoisie lorsque que vous évoluez sur nos installations ; Particulièrement dans la **cohabitation** entre les échelles et entre les différences de niveau éventuelles des pilotes ;
- **Les animaux** doivent être tenus en laisse.
- Vous trouverez cet **endroit propre**, merci de le laisser tel quel. Des poubelles sont mises à disposition pour l'élimination des différents déchets (à l'exception des batteries LIPO et autres types de batteries usagées dont l'élimination / le recyclage reste de la responsabilité du pratiquant). Le tri sélectif doit être respecté (présence de trois containers destinés à recevoir les déchets de différente nature) ;
- Chaque membre se doit de faire **respecter** le **présent** règlement auprès des autres membres.

Le bureau A.M.M.A